

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2026-020

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2026, rendue exécutoire le 15 avril 2026, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :
Réhabilitation d'un atelier (Rayak) à Andouillé :
Attribution des marchés – 10 Lots

Type de marché :

Marché ordinaire passé en procédure adaptée ouverte.

Détail des Lots :

Lot(s)	Désignation
1	Désamiantage
2	Démolition – Gros Œuvre
3	Menuiseries extérieures alu
4	Menuiseries intérieures bois
5	Plaquisterie – Isolation – Plafonds – Cloisons modulaires
6	Carrelage – Faïence
7	Peinture
8	Electricité – Chauffage
9	Ventilation – Plomberie
10	Fermetures - industrielles

Conditions d'appel et de mise en concurrence (Articles L. 2123-1 R. 2123-1 1° du Code de la commande publique) :

Publicité Adaptée : AAPC daté du 03/04/2026
Parution sur : *lernee.marches-publics.info* + OF53
Date et heure limites de réception des offres : **30 avril 2026 à 12h00**

Motifs du choix de l'entreprise :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Méthodologie et organisation du chantier	20.0
2.2-Moyens humains et matériels	20.0
2.3-Calendrier prévisionnel d'exécution détaillé	20.0

Offres reçues :

37 plis reçus dans les délais pour un total de 44 offres. 42 offres ont été analysées pour les raisons suivantes :

Pour le lot 2 : L'une des offres ne contient que le DC1 et le DC2, l'offre n'est pas analysable

Pour le lot 6 : une entreprise a été placée en liquidation judiciaire après la date limite de remise des offres, son offre a été exclue de l'analyse.

DECIDE :

Conformément à l'analyse des offres, est autorisée la passation, par le pouvoir adjudicateur, des contrats de marché publics de travaux suivant :

Lot(s)	Attributaire	Montant offre HT
1	BESNI CONCEPT 8 RUE DU GAZ 91100 CORBEIL-ESSONNES	10 320,00 €
2	BTEM SARL Parc d'activités de l'Océane 53950 LOUVERNE	31 500,00 €
3	BARON SAS 3 Rue des Rouliers 53810 CHANGE	17 378,00 €
4	SAS HEUDE BATIMENT 27 Avenue de la Libération 53500 ERNEE	24 475,95 €
5	DPI 5 Allée du Domaine 53500 ERNEE	34 000,00 €
6	LANDRON SAS LD L'HUILERIE 53260 FORCE	16 350,22 €
7	GERAULT SAS 16 Rue André Citroën 53940 SAINT BERTHEVIN	6 729,26 €
8	LGP SARL ZI des Touches 6 Bd Ampère 53000 LAVAL	12 750,01 €
9	LGP SARL ZI des Touches 6 Bd Ampère 53000 LAVAL	14 720,22 €

Lot(s)	Attributaire	Montant offre HT
0	C2M53 ZONE ARTISANALE DES ARCHERS 53240 ANDOUILLE	4 821,29 €
	Montant total des marchés	173 044,95 €

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 10/06/2026

Le Président,
Gilles LIGOT.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le 12/06/2026

ID : 053-245300355-20260610-DD_2026_020-AR

